



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »: réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Systèmes de protection sociale, accès aux services publics et infrastructures durables pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport est examinée la contribution des systèmes de protection sociale, des services publics et des infrastructures durables à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Le rapport met en évidence le potentiel d'une action coordonnée dans ces trois domaines pour réaliser les droits des femmes et des filles tout au long de la vie en leur donnant plus de temps, en facilitant leur mobilité, en améliorant leur accès aux activités économiques et en renforçant leur résistance aux chocs. Les progrès appréciables réalisés dans ces domaines ces dernières décennies sont indiqués, et les écarts persistants et les préjugés sexistes sont soulignés et des moyens d'y remédier sont suggérés. La situation des groupes de femmes et de filles qui, en raison de formes multiples et croisées de discrimination, sont particulièrement touchées par l'exclusion et la marginalisation, est également décrite. Le rapport contient des appels à une plus grande participation et à une plus grande responsabilisation, et présente les niveaux de financement requis pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte. Le rapport se termine par des recommandations formulées à l'intention de la Commission de la condition de la femme, pour examen.

* E/CN.6/2019/1.



I. Introduction

1. Conformément au programme de travail pluriannuel 2017-2019, la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme en 2019 aura pour thème prioritaire les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Le présent rapport prend pour point de départ les droits économiques et sociaux des femmes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et plusieurs autres accords internationaux. Il s'agit notamment de leur droit au travail et de leurs droits sur le lieu de travail, de leur droit à la sécurité sociale, et d'un niveau de vie suffisant, de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement. La réalisation de ces droits et d'autres droits dépend essentiellement de la disponibilité, de l'accessibilité, d'un coût abordable et de la qualité des services et des infrastructures connexes, ainsi que de l'universalité de la couverture et de la pertinence de la protection sociale.

2. Les systèmes de protection sociale, les services publics et les infrastructures durables font partie intégrante de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Dans l'esprit de l'engagement transversal du Programme 2030 en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, leur mise en œuvre doit également viser à transformer les relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes. L'engagement de ne laisser personne pour compte, à son tour, exige que les besoins et les droits des femmes et des filles confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination soient traités en priorité.

3. La cible 5.4 des objectifs de développement durable souligne explicitement l'importance des politiques en matière de services publics, d'infrastructures et de protection sociale pour reconnaître et valoriser les soins non rémunérés et le travail domestique. Partout dans le monde, ce travail est accompli de manière disproportionnée par les femmes et les filles. Ce lourd travail aide les familles, les sociétés et les économies, mais reste mal soutenu. En conséquence, les femmes et les filles ont beaucoup de mal à exercer leurs droits à l'éducation, à l'emploi, à la participation, aux loisirs et au repos. Les investissements dans ces trois domaines sont essentiels pour permettre aux femmes de libérer du temps, d'être plus mobiles et d'accéder aux possibilités d'activités économiques. Une plus grande cohérence des politiques dans les trois domaines peut dégager de puissantes synergies, améliorant ainsi le fonctionnement des politiques suivies et répondant aux droits et aux besoins des femmes et des filles d'une manière holistique.

4. Conformément aux engagements internationaux, les politiques doivent préserver l'accès des femmes et des filles à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables, tout en veillant à ce que leur conception et leur mise en œuvre soient repensées pour prévenir la discrimination et favoriser l'autonomisation des femmes et des filles. Il faut cependant prêter attention aux risques différenciés selon le sexe auxquels les femmes et les filles sont exposées tout au long de leur vie, et à la manière dont l'inégalité entre les sexes recoupe d'autres inégalités, notamment celles fondées sur l'âge, le revenu, la situation géographique,

la race, l'appartenance ethnique, la santé ou le statut migratoire, le handicap, l'orientation sexuelle et l'appartenance sexuelle, etc. Des investissements dans ces trois domaines doivent également être réalisés en vue de promouvoir l'égalité d'accès des femmes à un travail décent. Les services publics et les infrastructures durables offrent d'importantes possibilités non seulement de création d'emplois, mais aussi de lutte contre la ségrégation professionnelle et les écarts de rémunération entre hommes et femmes. Les femmes sont concentrées dans les services de santé, d'éducation et de soins de première ligne, par exemple, tandis que les hommes continuent de l'emporter en nombre dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et des transports, ainsi qu'aux postes de direction et de décision.

5. Le présent rapport s'appuie sur les conclusions de la réunion du Groupe d'experts sur le thème prioritaire, organisée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), tenue du 13 au 15 septembre 2018 à New York. Le rapport s'appuie également sur des recherches et des données récentes provenant d'organismes des Nations Unies et d'autres sources.

II. Un monde de risques et d'incertitudes

6. Les systèmes de protection sociale, les services publics et les infrastructures durables sont essentiels pour atténuer les risques et créer une résilience face aux changements économiques, sociaux, environnementaux et démographiques. Les taux de pauvreté dans le monde ont diminué, mais les progrès sont inégaux d'une région à l'autre. En 2015, 736 millions de personnes vivaient encore dans l'extrême pauvreté, et il semble que le rythme de la réduction de la pauvreté commence lui-même à ralentir¹. L'économie mondiale reste volatile après près d'une décennie de crise, de récession et de mesures d'austérité qui ont suivi. Les politiques économiques suivies continuent d'aggraver les inégalités et de faire toujours plus de laissés-pour-compte. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement minent les moyens d'existence de millions de femmes et d'hommes, en particulier dans le monde en développement. Parfois, les politiques de l'exclusion et de la peur gagnent du terrain, ce qui engendre des conflits et de l'instabilité. Des millions de personnes sont déplacées de force, en raison de conflits violents et de catastrophes humanitaires. Entre 2000 et 2015, le nombre de migrants internationaux a augmenté de 41 % pour atteindre 244 millions. Près de la moitié sont des femmes et des filles (voir [A/70/59](#)) qui perdent souvent l'accès aux services essentiels lorsqu'elles quittent leur pays, et tendent alors à être cantonnées dans des secteurs à bas salaires, avec une couverture sociale minimale ou nulle.

7. Des changements profonds dans le monde du travail ont créé de nouveaux défis et, dans certains cas, aggravé les risques, comme l'a relevé la Commission en 2018 (voir [E/CN.6/2017/3](#) et [E/2018/27](#)). Bien souvent, la négociation collective et le droit du travail ont perdu du terrain et la croissance des salaires réels a été lente et a pris du retard sur l'augmentation de la productivité du travail². Les changements technologiques, notamment l'automatisation et la numérisation, ont permis l'apparition de nouvelles formes de travail. Mais il est à craindre que les progrès technologiques ne creusent les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays à

¹ Banque mondiale, *Pauvreté et prospérité partagée 2018 : Compléter le puzzle de la pauvreté* (Washington, 2018).

² Organisation internationale du Travail (OIT), *Rapport mondial sur les salaires 2018/2019 : quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes?* (Genève, 2018).

mesure que les emplois peu qualifiés seront automatisés et que les nouveaux emplois resteront inaccessibles à ceux qui sont au bas de la pyramide de l'emploi.

8. Bien qu'elles touchent tous les travailleurs, les femmes sont particulièrement exposées aux conséquences néfastes de ces tendances, qui pèsent sur leurs salaires, déjà plus bas que ceux des hommes. Actuellement, 740 millions de femmes gagnent leur vie dans l'économie informelle. Dans les pays à faible revenu, 92 % des femmes ont un emploi informel, contre 87,5 % des hommes³. Dans l'économie informelle, les femmes occupent souvent les emplois les plus précaires et les moins bien rémunérés, par exemple comme employées de maison ou comme travailleuses familiales qui travaillent sans rémunération directe dans des entreprises familiales ou à la ferme. Les travailleurs du secteur informel n'ont, par définition, pas ou ont très peu accès à la protection sociale. Leur accès aux services publics et aux équipements de base est limité, ce qui diminue leur productivité et leur capacité de gagner leur vie.

9. La structure démographique et la structure des ménages subissent également des changements majeurs. Les pays en développement dont la population est de plus en plus jeune ne sont pas toujours en mesure de tirer pleinement parti du dividende démographique potentiel, car une grande partie des jeunes ne peuvent pas trouver un emploi ni gagner un revenu suffisant, les jeunes femmes étant particulièrement touchées par le chômage (voir E/CN.6/2017/3). En même temps, le vieillissement de la population progresse rapidement, y compris dans les pays en développement. À l'échelle mondiale, la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus devrait passer de 8,2 % en 1970 à 13,5 % en 2020 et à 16,4 % en 2030⁴. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes aux âges élevés, et les femmes âgées dispensent souvent des soins non rémunérés à leur conjoint ou leur partenaire vieillissant, leurs amis et leurs petits-enfants, tout en faisant face à une plus grande insécurité des revenus et des moyens de subsistance⁵.

III. Protection sociale, services publics et infrastructures durables

10. La protection sociale, les services publics et les infrastructures durables sont étroitement liés. Les prestations sociales sont une composante de plus en plus répandue des systèmes de protection sociale, par exemple, mais elles sont aussi souvent utilisées pour améliorer l'accès aux services publics. L'éducation est largement considérée comme un service public, mais elle ne peut fonctionner sans une infrastructure physique adéquate, y compris des bâtiments scolaires dotés d'installations sanitaires sûres pour les filles. Les réseaux de distribution d'électricité, d'eau et de collectes des eaux usées sont des secteurs à forte intensité d'infrastructures, mais ils fonctionnent aussi comme des services publics et nécessitent souvent des mesures de protection sociale, telles que la dispense des frais de raccordement ou encore des subventions, pour être à la portée de tous. Une coordination institutionnalisée entre ces secteurs et les administrations, ainsi qu'avec les prestataires privés à but lucratif et à but non lucratif, est donc cruciale pour garantir que les politiques de la protection sociale, des services publics et de

³ OIT, *Les femmes et les hommes dans l'économie informelle* (Genève, 2018).

⁴ Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division de la population. *World Population Prospects : The 2017 Revision* (New York, 2017).

⁵ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Les soins de longue durée pour les personnes âgées », Policy Brief n° 9 (New York, 2017).

l'équipement se complètent dans leurs objectifs, fonctions et financements. Une approche intégrée et systémique est particulièrement importante du point de vue de l'égalité des sexes⁶. Sans services de garde d'enfants abordables, par exemple, les femmes ont souvent du mal à rester sur le marché du travail et à obtenir une protection sociale par l'emploi. Les nouvelles technologies de l'information et des communications peuvent améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence de la protection sociale, des services publics et de l'infrastructure durable, si l'on traite avec soin les questions de réglementation de l'information, de sécurité des données et d'accessibilité.

11. Aux fins du présent rapport, la protection sociale et la sécurité sociale sont utilisées indifféremment pour désigner les politiques et programmes conçus pour réduire et prévenir la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale⁷. Les systèmes de protection sociale ou de sécurité sociale comprennent généralement un certain nombre de régimes qui assurent une protection complète tout au long de la vie, y compris les allocations familiales, la protection de la maternité, l'aide aux chômeurs, les prestations en cas d'accident du travail, l'assurance-maladie, l'assurance vieillesse et les prestations d'invalidité, les pensions de réversion ainsi que l'accès à des soins médicaux abordables. Du point de vue de l'égalité des sexes, la protection sociale est plus efficace lorsqu'elle est associée aux services publics, aux équipements collectifs et aux politiques du marché du travail⁸.

12. Les services publics permettent la réalisation d'objectifs publics essentiels, comme la santé, l'éducation, la sécurité publique, la justice ou un niveau de vie adéquat pour tous⁹. L'éventail des services à l'appui de la réalisation de ces objectifs est large, et inclut les services sociaux tels que la santé, l'éducation, le logement et les soins aux enfants et aux personnes âgées, les politiques actives du marché du travail et les services de vulgarisation agricole, une police bien formée et un système judiciaire juste et fonctionnel. Lorsque les services publics sont fournis par des prestataires privés, il incombe toujours à l'État d'en assurer la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité. Les services publics jouent un rôle central dans la réduction de la pauvreté et des inégalités¹⁰ et dans la promotion des droits des femmes et des filles. L'accès à une éducation de qualité, par exemple, est associé à une série de résultats positifs pour les filles, notamment des taux plus faibles de mariages et de grossesses précoces.

13. L'infrastructure durable est une vaste catégorie de biens et de services qui favorise le développement durable sur les plans économique, social et environnemental. Il existe des vastes possibilités de transformer les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets

⁶ Deepta Chopra, « Initiating women's empowerment ; achieving gender equality : Interlinkages among social protection, infrastructure and public services », document de référence pour la réunion du groupe d'experts d'ONU-Femmes, New York, 2018.

⁷ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève, 2017) ; Rapport sur la situation sociale dans le monde 2018 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.17.IV.2).

⁸ ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : Transformer les économies, réaliser les droits* (New York, 2015).

⁹ Marlies Hesselman, Antenor Hallo de Wolf et Brigit Toebes, *Socio-Economic Rights in Essential Public Service Provision* (Abingdon, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, 2017).

¹⁰ Gerlinde Verbist, Michael Förster et Maria Vaaluavuo, « Services assurés par les pouvoirs publics et distribution des ressources. : examen des nouveaux résultats et des nouvelles méthodes », Document de travail de l'OCDE sur l'emploi et les migrations n° 130 (Paris, 2012).

afin de réduire les émissions, de permettre des modes de production et de consommation plus propres et de préserver les ressources naturelles rares, tout en favorisant l'égalité des sexes. Des réseaux routiers ruraux viables et des systèmes de transport urbain sûrs, par exemple, peuvent améliorer la mobilité des femmes et des filles, leur permettant d'accéder aux marchés, à l'éducation, à la formation et autres services publics. L'accès à l'énergie propre promet d'améliorer la santé des femmes et des filles, qui sont actuellement victimes de 6 décès prématurés sur 10 dus à la pollution de l'air domestique causée par des combustibles sales et des techniques inefficaces - tout en générant des gains de temps et de productivité pour celles qui passent une part disproportionnée de leur temps à collecter du combustible¹¹.

IV. Progrès réalisés face aux lacunes persistantes et aux difficultés de financement

14. Des progrès appréciables ont été réalisés dans l'accès à la protection sociale, aux services publics et aux équipements collectifs durables. Toutefois, d'importants écarts entre les sexes subsistent et, parfois, les progrès sont menacés par les compressions budgétaires et les mesures d'austérité¹². Les femmes et les filles qui sont confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination sont particulièrement touchées. Dans tous les pays, les personnes issues de ménages pauvres, de zones rurales et de groupes ethniques spécifiques souffrent de privations qui s'additionnent, d'un accès réduit à l'éducation, aux soins de santé et à un logement décent, à l'énergie propre, à l'eau et aux installations sanitaires¹². Les jeunes femmes handicapées sont beaucoup plus susceptibles d'être exclues de l'éducation et de l'emploi que les jeunes hommes handicapés et les jeunes femmes non handicapées¹². La plupart seraient en mesure d'étudier et de travailler si les milieux de travail et d'éducation étaient conçus pour éviter de les exclure.

15. Pour combler ces lacunes, il faudra à la fois injecter des ressources importantes et mieux les cibler au profit des femmes et des filles. Les dépenses budgétaires consacrées à la protection sociale et aux services publics devraient être considérées comme des investissements, et non comme de la consommation, comme des investissements dans l'infrastructure physique car, en renforçant les capacités humaines, elles génèrent des gains de productivité importants à moyen et long terme¹³. Dans pratiquement tous les pays, il est possible d'accroître les recettes provenant de sources intérieures et extérieures, y compris l'aide publique au développement (APD)¹¹. Les politiques fiscales, la coopération internationale pour lutter contre les flux financiers illicites et l'évasion fiscale, les décisions concernant le financement du déficit et la gestion de la dette, le commerce, la politique monétaire et la réglementation financière peuvent créer un environnement favorable à la mobilisation des ressources intérieures. La budgétisation ventilée par sexe peut être utilisée pour analyser et refondre les politiques fiscales afin d'orienter les ressources vers la lutte contre les inégalités et pour maîtriser l'impact des dépenses publiques sur l'autonomisation des femmes et des filles.

¹¹ ONU-Femmes, *Traduire les promesses en actes : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (New York, 2018).

¹² Camila Arza, « Pensions et égalité des sexes en Amérique latine », document de référence préparé pour la réunion du groupe d'experts d'ONU-Femmes, New York, 2018.

¹³ James Heintz, « Four points about financing social policies and public investment », document de référence préparé pour la réunion du groupe d'experts d'ONU-Femmes, New York, 2018.

16. Il est tout aussi indispensable d'assurer la participation effective des femmes et des filles à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques pour progresser et pour conserver l'élan acquis. Les mécanismes de responsabilité sociale, tels que les audits de l'égalité des sexes, peuvent être utilisés pour recueillir les expériences et les doléances des femmes bénéficiaires et utilisatrices et améliorer la mise en œuvre de projets de protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables qui tiennent compte des besoins des femmes¹⁴.

Systèmes de protection sociale pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

17. En dépit des progrès appréciables réalisés au cours des deux dernières décennies, les disparités et les préjugés sexistes dans les systèmes de protection sociale restent chose courante. Lorsque des données ventilées par sexe sont disponibles, elles montrent que les femmes sont surreprésentées parmi les exclus. L'écart mondial entre les sexes en matière de pensions de vieillesse, par exemple, est de 10,6 points de pourcentage¹⁵. Même lorsque les femmes sont relativement bien couvertes, leurs prestations ont tendance à être inférieures à celles des hommes. Dans l'Union européenne, par exemple, les pensions des femmes sont en moyenne 36,6 % inférieures¹⁶. Les risques sexospécifiques exacerbent souvent l'insécurité économique des femmes et des filles tout au long de leur vie. Dans 89 pays, par exemple, l'extrême pauvreté des veuves est nettement plus élevée que celle des veufs¹⁷. Une protection sociale universelle visant à assurer un niveau de vie adéquat pour tous ne peut être réalisée que si l'on tient compte des risques et de la vulnérabilité liées au genre et à l'âge¹⁸.

18. Malgré une augmentation appréciable du taux d'activité des femmes, elles continuent de participer moins que les hommes au marché du travail, de gagner des salaires inférieurs et d'interrompre plus souvent leur activité pour s'occuper de personnes à charge. Elles sont également surreprésentées parmi les travailleurs informels et atypiques dans la plupart des pays. Ces facteurs entravent le droit des femmes à la sécurité sociale dans les systèmes dans lesquels les droits sont étroitement liés à l'emploi formel⁸. Ces régimes sont généralement désignés sous le nom de régimes d'assurance sociale ou de régimes de cotisation. Toutefois, les systèmes d'assurance sociale impliquent généralement un certain degré de partage et de redistribution des risques et peuvent être réformés pour être rendus plus inclusifs.

19. Les efforts visant à étendre la couverture sociale aux travailleurs du secteur informel se sont intensifiés et sont essentiels pour faciliter le passage au secteur formel. Compte tenu de l'hétérogénéité des emplois informels, il n'existe cependant pas de solution unique. Dans un certain nombre de pays, l'extension de la couverture contributive a donné des résultats positifs pour les travailleurs en emploi salarié informel, tels que les travailleurs domestiques ou les travailleurs des entreprises informelles, dans lesquelles les employeurs peuvent être incités ou poussés à apporter

¹⁴ Tamsin Ayliffe, Rasmus Schjødt et Ghazia Aslam, *Social Accountability in the Delivery of Social Protection: Technical Guidance Note* (Londres, Development Pathways, 2018).

¹⁵ OIT, *Les femmes au travail : Tendances 2016* (Genève, 2016).

¹⁶ Commission européenne, *Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne 2018* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2018).

¹⁷ Ana Maria Muñoz Boudet et al., « Gender differences in poverty and household composition through the life-cycle : a global perspective », Document de travail de recherche politique n° 8360 (Washington, D.C, Banque mondiale, 2018).

¹⁸ Rebecca Holmes et Nicola Jones. *Comment concevoir et mettre en œuvre des programmes de protection sociale sensibles à l'égalité des sexes*, Overseas Development Institute, 2010.

leur part. Toutefois, de nombreux travailleurs indépendants informels ne sont pas en mesure de verser des cotisations régulières, même faibles, et n'ont pas d'employeur susceptibles de verser des cotisations patronales. C'est particulièrement vrai pour les femmes qui exercent un travail indépendant informel et un travail familial non rémunéré¹⁹. Dans certains pays, l'État est intervenu pour financer les cotisations des travailleurs indépendants.

20. Les systèmes de protection sociale ont également été repensés pour réduire les préjugés sexistes. La plupart des pays disposant de données, par exemple, ont égalisé l'âge de la retraite des femmes et des hommes, bien que 55 pays maintiennent des différences entre les sexes²⁰. Plusieurs pays ont révisé les règles d'admission aux pensions minimales lors des récentes réformes des pensions afin de faciliter l'accès des femmes en réduisant la longueur des périodes de cotisation requises¹². Cinquante-quatre pays accordent des crédits de garde d'enfants dans leurs régimes de pension pour compenser les périodes d'inactivité nécessaires pour s'occuper d'enfants ou d'autres personnes à charge²¹.

21. Les dispositions relatives au congé parental ont été réformées afin d'inciter les hommes à s'occuper davantage des enfants²². En 2013, au moins 79 pays prévoyaient une forme de congé que les pères peuvent utiliser lors de la naissance d'un enfant²². Outre les congés de maternité et de paternité, 66 pays, pour la plupart à revenu moyen ou élevé, offrent des congés parentaux à l'un des parents ou aux deux, ce qui leur permet de s'occuper d'un nourrisson ou d'un jeune enfant pendant un certain temps, généralement après la période du congé de maternité ou de paternité. Bien que les mères continuent de prendre l'essentiel du congé parental, le recours des pères à ce congé a augmenté, en particulier lorsqu'une partie non transférable du congé leur est réservée et est à 'prendre ou à laisser'. Dans la plupart des pays en développement, cependant, même le congé de maternité reste rare, sauf pour un petit groupe d'employées du secteur formel. À l'échelle mondiale, 41 % seulement des jeunes mères reçoivent une allocation de maternité, la couverture régionale n'étant que de 33 % en Asie et dans le Pacifique et de 16 % en Afrique²³.

22. En partie en réponse à ces problèmes, la protection sociale hors cotisations, financée par l'impôt, également appelée assistance sociale, a gagné du terrain pour étendre la couverture sociale. Les femmes ont bénéficié de cette tendance. Dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Asie, par exemple, l'expansion des pensions d'assistance sociale a réduit les disparités entre les sexes en matière de couverture sociale et a permis aux femmes d'avoir davantage un revenu propre pendant leur vieillesse²⁴. De même, les prestations au titre de l'aide sociale pour les enfants se sont rapidement répandues. Elles sont généralement versées aux mères et liées à des conditionnalités, telles que la participation des enfants à des examens de santé réguliers, ou à des ateliers sur le rôle parental. En 2017, 67 pays avaient mis en œuvre au moins une prestation conditionnelle²⁵.

¹⁹ Rebecca Holmes et Lucy Scott. 2016, « Extending social insurance to informal workers: a gender analysis », Working paper n° 438 (Londres, Overseas Development Institute, 2016).

²⁰ OIT, calculs faits pour ONU-Femmes en 2018.

²¹ Banque mondiale, *Women Business and the Law : Saving for Old Age* (Washington, DC, 2018).

²² OIT, *Maternité et paternité au travail : le droit et la pratique dans le monde* (Genève, 2014).

²³ Dans le cas de l'Afrique, voir OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019*.

²⁴ Arza, « Pensions et égalité des sexes en Amérique latine » ; Charles Knox-Vydmannov, « Work, family and social protection: old age income security in Bangladesh, Nepal, the Philippines, Thailand and Vietnam » (HelpAge International, 2016).

²⁵ Banque mondiale, *Closing the gap : the state of social safety nets, 2017* (Avril 2017).

23. Les prestations en espèces ont amené des progrès dans la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la fréquentation scolaire et l'utilisation des services de santé, ainsi que la réduction du travail des enfants. Certaines études ont également mis en évidence une augmentation du pouvoir de décision des femmes et des filles en matière de mariage, de sexualité sans risque et de fécondité, ainsi qu'une diminution de la violence physique (mais non émotionnelle) infligée par les partenaires masculins²⁶. La question de savoir si les conditions d'octroi de ces prestations jouent un rôle dans la production de ces résultats positifs demeure une question ouverte et très débattue²⁷. Dans les contextes humanitaires, les organisations d'aide ont commencé à incorporer davantage de transferts monétaires et de bons. Toutefois, les preuves de l'impact sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans ces contextes sont encore rares et peu concluantes²⁸.

24. Bien que ces prestations d'assistance sociale puissent faire une différence décisive pour les femmes et les filles, leur potentiel n'est pas pleinement exploité. Les niveaux de prestations sont souvent trop bas et étroitement déterminés directement ou indirectement sur la base de tests de ressources qui peuvent conduire à une exclusion injustifiée et intégrer des préjugés sexistes importants²⁹. Il est prouvé, par exemple, que les femmes et les filles les plus démunies ne vivent pas toujours dans les ménages les plus pauvres qui sont souvent ciblés par l'assistance³⁰. Les interventions sous condition de ressources peuvent également contribuer à la stigmatisation en ciblant certains groupes sociaux défavorisés. La crainte d'être exposées à des attitudes discriminatoires peut décourager les femmes de recevoir les allocations même lorsqu'elles y ont droit. Le risque de stigmatisation est plus élevé lorsque la discrimination fondée sur le sexe est aggravée par des inégalités fondées notamment sur la classe sociale, l'appartenance ethnique, la race ou la situation géographique⁸. Les régimes universels sont les moins sujets aux exclusions injustifiées et à la stigmatisation. Les approches de ciblage qui couvrent une zone entière (ciblage géographique) ou une cohorte d'âge entière (ciblage catégoriel), comme les enfants ou les personnes âgées, peuvent réduire la stigmatisation et l'exclusion et sont moins complexes à administrer que les allocations sous condition de ressources³¹.

25. L'expérience acquise avec les prestations sous condition de ressources souligne la nécessité de renforcer les liens entre la protection sociale, les services publics et les équipements collectifs durables. Si ces prestations ont accru la demande et, dans de nombreux cas, amélioré l'accès aux services publics, tels que les soins de santé maternelle et la scolarisation des filles, leur impact sur l'apprentissage effectif et les résultats sanitaires, tels que l'alphabétisation ou la nutrition maternelle, est plus

²⁶ Francesca Bastagli et al., *Cash Transfers: What Does the Evidence Say? A Rigorous Review of Programme Impact and of the Role of Design and Implementation Features* (London, Overseas Development Institute, 2016).

²⁷ Stephen Kidd, « To condition or not to condition : what is the evidence? » *Pathways Perspectives on Social policy in International Development*, n° 20 (Mars 2016)

²⁸ ONU-Femmes, « Setting the stage: what we know (and don't know) about the effects of cash-based interventions on gender outcomes in humanitarian settings » (New York, 2018).

²⁹ Debbie Budlender, « Considerations in using proxy-means tests in Eastern Caribbean states. Un dossier politique », établi par le Bureau d'ONU-Femmes pour les Caraïbes et le Bureau des Caraïbes orientales de l'UNICEF, Sainte-Lucie, 2014.

³⁰ Caitlin Brown, Martin Ravallion et Dominique van de Walle, « Are poor individuals mainly found in poor households? evidence using nutrition data for Africa », Working Paper, n° 24047 (Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research, 2017).

³¹ Magdalena Sepulveda et Carly Nyst, *The Human Rights Approach to Social Protection* (Erweko Oy, 2012).

limité²⁶. La mauvaise qualité du service a été analysée comme l'un des principaux facteurs limitatifs à cet égard. En l'absence d'investissements suffisants dans les services pour répondre à une demande accrue, les conditions d'accès peuvent pousser les femmes et les filles à utiliser des services de santé et d'éducation qui manquent de personnel et souffrent de pénuries chroniques de médicaments ou d'autres fournitures essentielles. Elles doivent parfois attendre de longues heures pour être prises en charge, perdant du temps qui pourrait autrement être consacré à des activités productives, aux loisirs ou au repos. La capacité des femmes de remplir les conditions prescrites est aussi souvent limitée par leur accès limité aux moyens de transport. Les femmes et les filles rurales, en particulier, peuvent avoir à marcher pendant des heures à pied pour se rendre dans les centres de soins et les écoles afin de remplir les conditions des prestations³². Compte tenu de ces contraintes, le non-respect des conditions d'admission aux prestations appelle un soutien supplémentaire plutôt que des mesures punitives telles que la suspension ou le retrait de la prestation.

Services publics pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

26. Des progrès ont été accomplis dans l'accès des femmes et des filles aux services publics, en particulier à la santé et à l'éducation. Aujourd'hui, les filles sont plus nombreuses que jamais à aller à l'école et de plus en plus de pays ont atteint la parité entre les sexes en matière de scolarisation³³. L'accès aux services de santé essentiels s'est amélioré, le taux mondial d'accouchements assistés par un professionnel de santé qualifié étant passé de 61 % en 2000 à 79 % en 2016¹¹. Pourtant, d'importants écarts et inégalités subsistent. À l'échelle mondiale, on estime que 77 % des femmes en âge de procréer qui sont mariées ou en union de fait voient leurs besoins de planification familiale satisfaits par une méthode contraceptive moderne, ce qui laisse près de 208 millions de femmes avec des besoins non satisfaits³⁴. L'accès des femmes rurales à des accouchements assistés par du personnel qualifié est inférieur de 20 points de pourcentage à celui des femmes urbaines, tandis que l'accès des femmes pauvres aux contraceptifs modernes est inférieur de 19 points de pourcentage à celui des femmes riches³⁵.

27. L'abordabilité demeure un problème majeur, en particulier lorsque les services reposent sur le paiement direct avec tickets modérateurs. Les effets préjudiciables de la privatisation des services et de la tarification des services publics sont bien documentés dans le secteur de la santé, dans lequel il a été constaté que les paiements directs ont un impact négatif disproportionné sur les pauvres. Ils se sont également avérés systématiquement plus défavorables pour les femmes que pour les hommes dans plusieurs pays⁸. Pour que l'accès aux soins ne soit pas limité par la capacité de payer, de nombreux pays mettent en œuvre des réformes de la couverture maladie universelle. Pour répondre pleinement à leur aspiration à l'universalité et à l'équité, ces réformes doivent être cohérentes et coordonnées entre les secteurs et s'attaquer aux formes multiples et croisées de discrimination. Il faut également redoubler d'efforts pour faire en sorte que les réformes de la couverture maladie universelle

³² Tara Cookson, « Social protection and access to public services in the age of conditionality », background paper prepared for the UN-Women expert group meeting, New York, 2018.

³³ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) *Rapport mondial de suivi sur l'éducation – Examen sexospécifique 2018 : Respecter nos engagements* (Paris, 2018).

³⁴ Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Statistiques sanitaires mondiales 2018 : Suivi de la santé pour les objectifs de développement durable* (Genève, 2018).

³⁵ Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), *État de la population mondiale – Des mondes séparés* (New York, 2017).

donnent la place voulue à la santé et aux droits sexuels et génésiques des femmes et des filles tout au long de la vie³⁶.

28. L'assurance-maladie universelle exige également que l'on prête attention aux obstacles non financiers qui en limitent l'accès. La distance physique et le temps de déplacement sont des obstacles particulièrement importants pour les femmes et les filles des zones rurales où les routes et les moyens de transport abordables font souvent défaut. Les obstacles juridiques et institutionnels peuvent également les dissuader de se faire soigner. Dans certains contextes, par exemple, les femmes et les filles sont tenues de présenter une preuve du consentement parental ou conjugal pour recevoir des soins de santé sexuelle et reproductive. Malgré les progrès des lois qui protègent le droit des adolescentes de rester à l'école pendant la grossesse et la maternité, elles ont souvent du mal à poursuivre leurs études en raison d'une mise en œuvre insuffisante de ces lois et de l'absence de soutien pratique, comme des services de garderie³⁷. Le manque d'accès à l'information et au pouvoir de décision ainsi que la peur de la discrimination, de la stigmatisation et des abus peuvent également empêcher les femmes et les filles d'utiliser les services publics. Pour les femmes vivant avec le VIH, par exemple, la stigmatisation et la discrimination dans la population locale et dans les établissements de soins de santé constituent des obstacles majeurs à l'accès aux traitements antirétroviraux³⁸. Pour les femmes et les filles autochtones, l'interaction avec les services publics a souvent été marquée par le non-respect de leurs droits culturels, l'expérience de la discrimination et la violence institutionnelle.

29. La qualité des services publics est également importante pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Les stéréotypes sexistes restent enracinés dans les programmes et les pratiques d'enseignement, déterminant les choix de carrière et les résultats en matière d'emploi. Si les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les diplômés universitaires dans la plupart des pays, par exemple, elles restent minoritaires parmi les diplômés en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, ce qui perpétue leur exclusion des emplois les mieux rémunérés³³. Dans le secteur de la santé, la qualité des soins de maternité fait l'objet d'une attention croissante. Alors que de nombreuses femmes continuent de manquer de soins de base, d'autres font l'objet d'interventions excessives qui ne sont pas justifiées sur le plan médical et qui, souvent, ne font pas l'objet d'un consentement volontaire, exprimé et éclairé³⁹. Dans tous les pays, les femmes issues de milieux pauvres et ruraux, les femmes autochtones, d'ascendance africaine et migrantes, les femmes handicapées, les femmes célibataires et les mères célibataires sont particulièrement touchées par la discrimination, les abus et la négligence pendant l'accouchement⁴⁰. Il est également prouvé que des groupes spécifiques de femmes, notamment les femmes autochtones, les femmes vivant avec le VIH et les femmes handicapées, sont particulièrement exposées à des pratiques coercitives, telles que la

³⁶ Gita Sen et Veloshnee Govender, « From principle to practice: universal and gender-responsive health services », background paper prepared for the UN-Women expert group meeting, New York, 2018.

³⁷ UNESCO, *Early and Unintended Pregnancy and the Education Sector: Evidence Review and Recommendations* (Paris, 2017).

³⁸ Margaret Johnson et al., « Barriers to access to care reported by women living with HIV across 27 countries », *AIDS Care*, vol. 27, n° 10 (2015).

³⁹ Michelle Sadler et al., « Moving beyond disrespect and abuse: addressing the structural dimensions of obstetric violence. » *Reproductive Health Matters*, vol. 24, n° 47 (2016).

⁴⁰ Myra L. Bertron et al., « Expanding the agenda for addressing mistreatment in maternity care: a mapping review and gender analysis », *Reproductive Health*, vol. 15, n° 143 (2018).

stérilisation forcée. Il est fondamental d'éliminer la discrimination dans les centres de soins de et de veiller à ce que les femmes et les adolescentes connaissent leurs droits et puissent exiger des services qui tiennent compte des sexospécificités et ne soient pas stigmatisées⁴¹.

30. La qualité de certains services est au cœur de la transformation des relations de pouvoir inégales. Une éducation sexuelle complète, par exemple, est essentielle pour que les jeunes puissent mener une vie sûre, saine et productive. Pour les jeunes femmes et les jeunes filles, en particulier, la violence et la discrimination limitent leur capacité de prévenir le VIH, les infections sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées. L'éducation à la sexualité et au VIH, dans les programmes scolaires, qui donne aux jeunes, en particulier aux filles, les moyens de remettre en question les stéréotypes sexistes et de se considérer et de considérer les autres comme des membres égaux dans leurs relations, est beaucoup plus efficace que les approches classiques pour réduire les taux de grossesses non désirées et de maladies sexuellement transmissibles. Pourtant, peu de programmes exploitent actuellement ce potentiel et encore moins mesurent leurs effets⁴².

31. Outre l'éducation et les soins de santé, il existe d'autres types de services qui sont essentiels à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, mais qui restent insuffisamment disponibles et sous-financés. Il s'agit notamment de services multisectoriels coordonnés, disponibles et accessibles de qualité pour les femmes et les filles victimes de violence, ainsi que de services de soins publics⁴³. Des services de garde d'enfants universels et de qualité, par exemple, sont parmi les outils les plus efficaces pour soutenir la participation au marché du travail des femmes ayant de jeunes enfants⁴⁴. Des services de garde de qualité améliorent également le développement cognitif, les résultats scolaires et les résultats en matière de santé des enfants, avec des effets positifs sur la performance économique globale. Les effets sont particulièrement marqués chez les enfants issus de milieux défavorisés⁴⁵. Cependant, à l'heure actuelle, ce potentiel n'est toujours pas exploité, car la disponibilité de services de garde d'enfants abordables demeure limitée et l'accès sélectif. Dans un certain nombre de pays en développement, les enfants d'âge préscolaire des ménages les plus riches sont presque six fois plus susceptibles d'être dans une école maternelle que les enfants du même groupe d'âge des ménages les plus pauvres⁴⁶. Dans les pays à revenu élevé également, les inégalités d'accès aux services liées au revenu, à l'origine ethnique ou au statut de migrant sont courantes.

32. Les services publics destinés aux personnes âgées dépendantes et aux malades chroniques, appelés soins de longue durée, restent également rares, inabordables et souvent de mauvaise qualité. En leur absence, on estime que 57 millions de personnes non rémunérées fournissent l'essentiel du travail de soins de longue durée dans le

⁴¹ Chaque femme, chaque enfant, *la Stratégie mondiale pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents (2016-2030)* (Genève, 2018).

⁴² UNESCO, *Examen des données sur l'éducation sexuelle. Rapport destiné à éclairer la mise à jour des Directives techniques internationales de l'UNESCO sur l'éducation sexuelle* (Paris, 2016).

⁴³ ONU-Femmes et al., *Ensemble de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence* (New York, 2015).

⁴⁴ Sam Harper, Nicole Austin et Arijit Nandi, « Daycare and women's health, social, and economic outcomes in low- and middle-income countries: systematic review and evidence synthesis », *Grow Working Paper Series* (Ottawa, Institute for the Study of International Development, 2017).

⁴⁵ Christopher Ruhm et Jane Waldfogel, « Long-term effects of early childhood care and education », in *Nordic Economic Policy Review: Economics of Education*, n° 1 (Copenhague, Nordic Council of Ministers, 2012).

monde⁴⁶, la grande majorité d'entre eux étant des femmes qui ont abandonné leur propre emploi pour s'occuper de membres de leur famille. C'est également vrai dans le contexte du VIH/sida où les femmes et les filles fournissent souvent des soins communautaires et à domicile essentiels mais non rémunérés (voir E/CN.6/2009/2). En l'absence d'un soutien public adéquat, les aidants naturels non rémunérés subissent souvent une détérioration de leur santé physique et mentale, particulièrement lorsque la personne à leur charge a des besoins complexes. Compte tenu de la plus grande longévité des femmes, elles sont aussi particulièrement touchées par l'insuffisance des services de soins de longue durée lorsqu'elles deviennent elles-mêmes fragiles⁵.

33. Dans tous les secteurs, il est essentiel de remédier aux pénuries de personnel et d'offrir aux travailleurs des conditions de travail décentes si l'on veut que des services publics de qualité tiennent compte des besoins des femmes. À l'échelle mondiale, les femmes représentent 60 % de la main-d'œuvre du secteur de l'éducation et près de 70 % de celle de la santé et du travail social⁴⁷. Comme dans d'autres secteurs, les femmes sont sous-représentées dans les équipes dirigeantes et la prise de décisions, mais surreprésentées dans la prestation de services de première ligne, comme les soins infirmiers, l'enseignement et la profession de sage-femme, où leur capacité de fournir des soins de qualité est compromise par de faibles salaires et de mauvaises conditions de travail, le manque de moyens de s'exprimer et une exposition à la violence et au harcèlement. Les agents de santé communautaires, qui comblent une partie des lacunes laissées par le sous-investissement et les pénuries de personnel professionnel, travaillent dans des conditions précaires, souvent sans rémunération ou protection sociale adéquate. En Afrique subsaharienne, 68 % de ces travailleurs sont des femmes⁴⁷.

Infrastructures durables pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

34. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre une occasion unique d'aborder systématiquement les dimensions environnementale, économique et sociale du développement en investissant dans des infrastructures durables. Ces investissements peuvent contribuer à la productivité du travail et à l'inclusion sociale en rendant l'eau et l'assainissement accessibles, en étendant la fourniture de l'énergie durable aux zones rurales isolées ou en fournissant de meilleurs logements aux citoyens marginalisés. Ils créent également un environnement favorable à la prestation de soins, à domicile et dans les institutions telles que les écoles et les centres de soins de santé. L'amélioration des infrastructures est également essentielle pour accroître la productivité des agricultrices, ce qui contribue à son tour à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire. Grâce à ces multiples synergies, les investissements dans les infrastructures peuvent favoriser des trajectoires de croissance durables et inclusives.

35. Pour que ces avantages se concrétisent, les investissements dans les infrastructures doivent intégrer dès le départ les considérations d'égalité des sexes et s'inscrire dans des stratégies de développement à long terme assorties d'un financement suffisant. Les femmes ne profitent pas des infrastructures de la même manière que les hommes et elles peuvent être exposées à différents types de risques. Bien que l'infrastructure des télécommunications ait connu un boom au cours des

⁴⁶ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève, 2017).

⁴⁷ OIT, *Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois* (Genève, 2018).

dernières décennies, la croissance de l'adoption et de l'utilisation d'Internet a été inégale. L'écart entre les sexes dans l'utilisation d'Internet non seulement persiste, mais il s'est élargi, passant de 11 % en 2013 à 12,2 % en 2016, privant un grand nombre de femmes du droit à l'information⁴⁸. À l'échelle mondiale, 23 % des écoles n'avaient pas de sanitaires en 2016 et un peu plus de la moitié d'entre elles disposaient d'un service d'hygiène tout à fait rudimentaire⁴⁹. Ces carences touchent de façon disproportionnée les adolescentes qui ont souvent du mal à gérer leur hygiène menstruelle à l'école. En 2015, 2,1 milliards de personnes n'avaient pas accès à une eau potable fiable. Les femmes et les filles sont responsables de la collecte de l'eau dans 80 % des ménages qui n'ont pas l'eau courante¹¹.

36. Pour combler ces lacunes, il faudra augmenter considérablement et mieux répartir les ressources. Pourtant, dans de nombreuses régions du monde, les dépenses publiques d'équipement ont diminué et dans le monde cet investissement est actuellement insuffisant⁵⁰. Les investissements dans l'infrastructure peuvent être financés et réalisés avec divers degrés de participation de l'État et du secteur privé. Toutefois, en l'absence d'une réglementation et d'incitations appropriées, rien ne garantit que les investissements iront là où leur impact sur la durabilité économique, sociale et environnementale est le plus important. Si l'eau et l'assainissement sont parmi les investissements les plus transformateurs pour les femmes et les filles, ils ont beaucoup moins de chances d'être financés par des financements privés ou des partenariats public-privé que d'autres investissements dans les infrastructures, comme les télécommunications, l'énergie ou les transports⁵¹. En particulier dans les domaines où les investissements initiaux en capital sont importants et où le potentiel de recouvrement des coûts est faible, le financement privé risque de rester limité et le financement et l'impulsion du secteur public restent indispensables.

37. Il est essentiel d'investir dans les infrastructures urbaines en tenant compte des sexes si l'on veut que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs et durables. Pourtant, l'espace urbain et les réseaux de transport sont rarement planifiés en tenant compte des besoins de mobilité des femmes. Bien que les données ventilées par sexe soient limitées, des études montrent que les femmes dépendent de manière disproportionnée de la marche et des transports publics⁵². Toutefois, au lieu de cibler les moyens de transport publics et intermédiaires qui sont les plus utilisés par les femmes, les investissements dans les infrastructures de transport sont orientés vers les routes, les autoroutes et les ponts qui soutiennent les modes de transport motorisés privés, qui sont généralement plus accessibles aux hommes et sont également moins durables. Les transports en commun, eux aussi, s'adaptent souvent aux modes de migration alternante qui sont plus courants chez les hommes, en privilégiant la connexion des périphéries au centre pendant les heures de pointe. Les femmes, quant à elles, sont plus susceptibles de faire des déplacements polyvalents dans des quartiers périphériques où elles combinent les activités génératrices de revenus et les tâches domestiques, y compris le dépôt des enfants à l'école ou l'approvisionnement du ménage. Les arrêts d'autobus isolés ou mal

⁴⁸ Union internationale des télécommunications, « ICT facts and figures 2016 », June 2016.

⁴⁹ OMS et UNICEF, *Eau potable, assainissement et hygiène dans les écoles : Rapport mondial de référence 2018* (New York, 2018).

⁵⁰ *Rapport sur le commerce et le développement 2018 : Pouvoir, plateformes et l'illusion du libre-échange* (Publication des Nations Unies, n° de vente F.18.II.D.7).

⁵¹ *Rapport sur le commerce et le développement 2015. Mettre l'architecture financière internationale au service du développement* (Publication des Nations Unies, n° de vente F.15.II.D.4).

⁵² Tanu Uteng, « Addressing the interlinkages between gender and transport in developing economies », expert paper prepared for the UN-Women expert group meeting, New York, 2018.

éclairés, les plates-formes inaccessibles et les wagons surpeuplés compliquent encore ces tâches et exposent les femmes et les filles au harcèlement et aux agressions.

38. Le secteur de l'énergie connaît des transformations rapides alors que les changements climatiques poussent les pays à réduire leurs émissions, à adopter des technologies respectueuses du climat et à faire un bond en avant vers les énergies renouvelables. Les systèmes à petite échelle, hors réseau et distribués qui exploitent l'énergie solaire, éolienne, hydraulique et de biomasse jouent un rôle de plus en plus important dans l'extension de l'accès aux zones mal desservies, en particulier dans les régions reculées d'Afrique subsaharienne et d'Asie où les coûts et la logistique de l'extension du réseau sont souvent prohibitifs⁵³. Plusieurs études ont montré que la participation des femmes à la gouvernance et aux comités techniques dès la phase de conception est cruciale pour le succès des systèmes distribués, tels que les mini-réseaux⁵⁴. Toutefois, les instruments de planification énergétique restent largement indifférents à l'égalité des sexes : sur les 192 cadres énergétiques nationaux examinés en 2017, seul un tiers ont été considérés comme sensibles à cette question⁵⁵.

39. Il est prouvé que l'accès à l'électricité a un impact positif sur le bien-être des femmes et sur l'activité économique. Il permet d'économiser du temps consacré à la collecte du combustible et peut permettre l'utilisation d'appareils ménagers, ce qui facilite et augmente la productivité des tâches ménagères des femmes⁵⁶. En permettant l'éclairage, il prolonge les heures de veille, les femmes consacrant souvent du temps supplémentaire à des activités génératrices de revenus, telles que le travail à façon à domicile. Pour générer de tels bénéfices, les travaux d'électrification doivent aller au-delà du dernier kilomètre pour s'assurer que les ménages pauvres des villages électrifiés sont en mesure de se connecter au réseau et ne sont pas pénalisés par des frais de connexion ou d'utilisation prohibitifs⁵⁷. Le niveau et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité sont également importants, tout comme les questions de sécurité. L'utilisation d'appareils de moyenne puissance, comme les robots de cuisine et les pompes à eau, par exemple, pourrait réduire considérablement le travail pénible et fastidieux que font les femmes.

40. Le secteur des énergies renouvelables est également une source croissante d'emplois. En 2017, l'emploi mondial dans le secteur des énergies renouvelables a augmenté de 5,3 % pour atteindre 10,3 millions d'emplois⁵⁸. Si les statistiques fiables ventilées par sexe sont rares, le sous-secteur des énergies renouvelables semble offrir un peu plus de possibilités d'emploi aux femmes que l'ensemble du secteur énergétique. La diffusion de solutions à petite échelle et hors réseau, en particulier, a ouvert d'importantes perspectives pour les femmes en tant que chercheurs, détaillants, installateurs, travailleurs d'entretien et entrepreneurs⁵³. Cependant, avec seulement 20 à 24 % des emplois dans le secteur des énergies renouvelables occupés

⁵³ Energy Sector Management Assistance Program (ESMAP), World Bank, « Integrating gender considerations into energy operations », Energy Sector Management Assistance Program Knowledge Series 014/13 (Washington, D.C., 2013).

⁵⁴ Harold Wilhite, « Gender implications of energy use and energy access », Energy and Economic Growth Applied Research Programme State-of-Knowledge Paper Series, 10 December 2017.

⁵⁵ International Union for Conservation of Nature and others, « Energizing equality: the importance of integrating gender equality principles in national energy policies and frameworks », September 2017.

⁵⁶ Banque asiatique de développement (BAD), *Balancing the Burden? Desk Review of Women's Time Poverty and Infrastructure in Asia and the Pacific* (Mandaluyong City, Philippines, 2015).

⁵⁷ BAD, *Gender Tool Kit: Energy—Going beyond the Meter* (Mandaluyong City, Philippines, 2012).

⁵⁸ International Renewable Energy Association, *Renewable Energy and Jobs: Annual Review 2018* (Abu Dhabi, 2018).

par des femmes⁵⁹, des efforts plus importants sont nécessaires pour lever les obstacles sociaux et institutionnels qui empêchent les femmes d'accéder à des emplois « non traditionnels », en particulier dans les équipements produisant les énergies renouvelables, de moyenne et grande taille et reliés au réseau. Il peut s'agir de politiques d'action positive, de mentorat, de stages et de soutien à la transition des femmes de l'école au monde du travail.

41. Conformément aux principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 selon lesquels personne ne doit être laissé pour compte, les investissements dans les infrastructures durables doivent suivre une approche « faire le bien » (générer des co-bénéfices) et « ne pas faire de mal » (gérer les risques)⁶⁰. Les projets d'infrastructure à grande échelle, tels que les centrales hydroélectriques ou la production de biocarburants, peuvent entraîner des déplacements, la dépossession des terres et l'insécurité alimentaire, avec des conséquences préjudiciables pour les femmes et les filles⁶¹. Il est donc primordial de renforcer les mécanismes d'information, de consultation, de participation et de responsabilisation afin d'évaluer et de gérer efficacement les risques, notamment les risques différenciés selon le sexe, inhérents aux projets d'infrastructure⁶⁰. L'impact de ces investissements sur l'environnement, l'égalité des sexes et les droits de l'homme devrait être systématiquement évalué, et les personnes, communautés et organisations concernées doivent avoir voix au chapitre dans ces processus.

V. Conclusions et recommandations

42. **Des systèmes de protection sociale bien conçus et intégrés, des services publics et des infrastructures durables peuvent faire progresser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et le développement durable en renforçant les capacités humaines, la cohésion sociale et la résistance aux chocs. Pour maximiser le potentiel productif des systèmes de protection sociale, des services publics et des infrastructures durables, il est impératif qu'ils aillent de pair avec des politiques macroéconomiques qui améliorent la création d'emplois et les moyens de subsistance. Les ressources allouées à ces domaines devraient donc être considérées comme des investissements présentant des avantages à court et à long terme qui aident les sociétés et les économies à assurer un avenir plus prospère, plus pacifique et plus durable et à accélérer sensiblement la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 en tenant compte de l'égalité des sexes. Pour jouer ce rôle, elles doivent être conçues pour prévenir et éliminer la discrimination et la violence, renforcer les capacités des femmes et des filles, faciliter l'accès des femmes à un travail décent et accroître la productivité de leur travail rémunéré et non rémunéré, notamment en utilisant pleinement la technologie. Une approche fondée sur les droits de l'homme et tenant compte des sexospécificités est fondamentale pour récolter ces avantages.**

43. **Pour renforcer les systèmes de protection sociale, les services publics et les infrastructures durables et réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des**

⁵⁹ Paloma Marcos et al., « Gender and renewable energy: wind, solar, geothermal and hydroelectric energy », November 2014.

⁶⁰ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et Fondation Heinrich Böll (HBF), *The Other Infrastructure Gap: Sustainability, Human Rights and Environmental Perspectives. Executive Summary*. (Geneva and Berlin, 2018).

⁶¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Global Gender and Environment Outlook 2016* (Nairobi, 2016).

femmes et des filles, la Commission voudra peut-être inviter les gouvernements et les autres acteurs à faire ce qui suit.

Renforcer l'environnement normatif, juridique et institutionnel

a) Prendre des mesures pour honorer les engagements pris et s'acquitter pleinement des obligations contractées en ce qui concerne la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles et la pleine et égale jouissance de leurs droits et libertés fondamentaux, afin d'améliorer leur vie, leurs moyens de subsistance et leur bien-être ;

b) Inscrire le droit à la protection sociale dans la législation nationale, en s'appuyant sur des stratégies et des plans d'action nationaux axés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

c) Adopter une approche de la conception, de la budgétisation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la protection sociale, des services publics et des infrastructures durables fondée sur les droits de l'homme et tenant compte des sexospécificités, et assurer leur disponibilité, accessibilité, adéquation, acceptabilité et qualité ;

d) Créer et renforcer la coordination entre les secteurs et les niveaux de gouvernement ainsi qu'avec les prestataires privés à but lucratif et à but non lucratif pour la mise en œuvre intégrée d'une protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables tenant compte de l'égalité des sexes ;

e) Renforcer la capacité et le financement des mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes afin de soutenir et de suivre l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la conception et la prestation de la protection sociale, des services publics et des infrastructures durables ;

f) Veiller à ce que les femmes et les filles qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination bénéficient d'un accès égal à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités ;

g) Investir dans la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables pour soutenir la productivité et la viabilité économique du travail des femmes dans l'économie informelle ;

h) Veiller à ce que les femmes aient un accès égal à un travail décent dans les services publics et les infrastructures, et prendre des mesures pour réduire les écarts de rémunération entre les sexes, renforcer la négociation collective et permettre aux femmes de progresser dans leur carrière ;

S'attaquer aux disparités et aux préjugés sexistes en matière de protection sociale

i) Mener des évaluations contextuelles des risques différenciés selon le sexe tout au long de la vie et de leur intersection avec d'autres formes de discrimination afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre des régimes de protection sociale ;

j) Œuvrer en faveur de systèmes de protection sociale universels et tenant compte des sexospécificités, y compris des socles de protection, qui garantissent la sécurité du revenu des femmes tout au long de leur vie ;

(k) Étendre les systèmes complets de protection sociale à toutes les femmes, en particulier à celles qui ont un emploi informel, et améliorer progressivement l'adéquation des prestations ;

(l) Reconnaître et valoriser les soins non rémunérés et le travail domestique en assurant l'accès à la protection sociale pour les soignants non rémunérés, y compris la couverture des soins de santé et des pensions ;

(m) Garantir à tous les travailleurs l'accès à la protection de la maternité conformément à la Convention de 2000 sur la protection de la maternité (n° 183) de l'Organisation internationale du Travail et promouvoir le partage égal des responsabilités en étendant le congé parental afin d'encourager la participation des pères à l'éducation des enfants ;

(n) Prévenir l'exclusion et la stigmatisation des femmes qui se heurtent à des formes multiples et croisées de discrimination en évitant un ciblage étroitement fonction des ressources et en optant pour une large couverture des prestations ;

(o) Évaluer la nécessité réelle des conditions d'admission aux prestations et veiller à ce que, lorsqu'elles existent, leur non-respect ne donne pas lieu à des mesures punitives qui excluent les femmes et les filles déjà marginalisées ;

Transformer les services publics pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

(p) Accroître les investissements pour accroître la disponibilité des services de soins publics et des services multisectoriels coordonnés pour les femmes et les filles victimes de violence ;

(q) Repérer et éliminer les obstacles financiers et non financiers à l'accès des femmes et des filles aux services publics, tels que la distance physique et les transports, le manque d'information et de pouvoir décisionnel, la stigmatisation et la discrimination ;

(r) Veiller à ce que les services publics soient d'une qualité adéquate, tiennent compte des sexospécificités, de l'âge et du handicap, soient culturellement adaptés et physiquement accessibles aux femmes âgées et aux femmes handicapées, et soient exempts de violence, de stigmatisation et de harcèlement sexuel ;

(s) Dispenser des soins d'un coût abordable grâce à une couverture médicale universelle qui inclut l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction tout au long de la vie ;

(t) Appliquer des programmes d'enseignement tenant compte des sexospécificités pour améliorer la qualité des services éducatifs, éliminer les stéréotypes sexistes et transformer les relations de pouvoir inégales ;

(u) Améliorer les normes d'emploi des travailleuses dans les services de santé, d'éducation et de soins de première ligne et renforcer la reconnaissance et la protection des groupes les plus vulnérables, comme les soignants communautaires ;

Faire en sorte que les investissements dans les infrastructures profitent aux femmes et aux filles

v) **Donner la priorité aux investissements dans des infrastructures respectueuses de l'environnement et résilientes face aux changements climatiques, notamment dans la technologie et les télécommunications numériques, qui favorisent la santé, le bien-être, les moyens de subsistance et la productivité des femmes et créent des emplois pour elles dans des secteurs non traditionnels ;**

w) **Procéder à des évaluations systématiques et transparentes de l'impact des projets d'infrastructure sur l'environnement, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, avec la pleine participation des femmes et des filles des populations touchées ;**

x) **Garantir aux femmes et aux filles l'accès à l'eau potable et à un assainissement salubre, notamment pour la gestion de l'hygiène menstruelle, dans les foyers, les écoles, les dispensaires, les centres de transport, les camps de réfugiés, les bureaux, les lieux de travail et autres lieux publics ;**

y) **Garantir l'accès des ménages à des niveaux adéquats d'électricité grâce à des solutions de réseau et hors réseau qui répondent aux multiples rôles des femmes et à leurs besoins spécifiques en matière de moyens de subsistance ;**

z) **Veiller à ce que la mise en œuvre de systèmes énergétiques communautaires, tels que les mini-réseaux, offre un soutien et des incitations ciblés pour la participation et l'action des femmes en tant qu'utilisatrices et productrices ;**

aa) **Veiller à ce que les politiques et la planification des transports urbains soient accessibles et tiennent compte des sexospécificités, tiennent compte des multiples rôles des femmes en tant que travailleuses et prestataires de soins, protègent leur sécurité et favorisent leur mobilité et leur autonomisation économique ;**

Mobiliser des ressources, renforcer la responsabilisation et améliorer les données probantes

(bb) **S'abstenir de réduire les systèmes de protection sociale, les services publics et les infrastructures durables au profit des femmes et des filles, dans le contexte des mesures d'austérité ;**

(cc) **Accroître les investissements dans la protection sociale universelle, les services publics de qualité et les infrastructures durables grâce à la mobilisation des ressources intérieures, notamment par des mesures fiscales et budgétaires progressives et en tenant compte des sexospécificités ;**

(dd) **Renforcer la coopération internationale, honorer les engagements pris en matière d'aide publique au développement et veiller à ce que les investissements de l'aide publique au développement dans la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables visent l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles ;**

(ee) **Évaluer les coûts et les avantages de la participation du secteur privé aux systèmes de protection sociale, à la prestation des services publics et au développement des infrastructures et tenir les prestataires privés comptables de**

la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles ;

ff) Promouvoir la participation pleine et égale des femmes et des organisations de femmes et leur action dans les dialogues politiques et la prise de décision concernant les systèmes de protection sociale, les services publics et les infrastructures durables ;

gg) Créer et renforcer des mécanismes de responsabilisation tenant compte des sexospécificités, tels que des audits de l'égalité des sexes, et associer les bénéficiaires et les utilisateurs à l'évaluation des programmes de protection sociale, de services publics et d'infrastructures ;

hh) Améliorer la collecte et l'utilisation de données, ventilées par sexe, âge, revenu et lieu de résidence, sur l'accès aux prestations sociales, y compris les allocations familiales, les pensions et les prestations d'invalidité et l'assurance-chômage, et sur leur caractère adéquat ;

ii) Renforcer la collecte de données ventilées par sexe, âge, revenu et lieu de résidence, sur l'emploi du temps et la violence à l'égard des femmes et des filles, et utiliser ces données pour éclairer les politiques de protection sociale, de services publics et d'infrastructures ;

jj) Compléter les évaluations quantitatives d'impact par des études qualitatives de la mise en œuvre de la protection sociale, des services publics et des infrastructures durables pour rendre visibles les conséquences négatives pour les femmes et les filles.

44. La Commission voudra peut-être demander au système des Nations Unies et à d'autres organisations internationales, notamment aux institutions financières internationales, de collaborer pour aider les États Membres à appliquer, évaluer et suivre à tous les niveaux les recommandations qui précèdent.